



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION Du 14 JUIN 2023
PV N.35**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) –
ROUX Nicolas – THARAUD Gérard

EXCUSES : MM. FALL Angelo – WILLIAMS Jérémia

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

DATES FOOTBALL ANIMATION SAISON 2023-2024 :

Date limite d'engagement :

U13 : lundi 28 août

U11 : lundi 11 septembre

U7/U9 : lundi 18 septembre

Championnat U13 sous réserve de modification :

D1 : le samedi 16 septembre

D2 – D3 – D4 : le samedi 23 septembre



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Journée accueil sous réserve de modification :

U11 : le samedi 16/09

U9 : le samedi 23/09

U7 : le samedi 30/09

Réunion accueil club sous réserve de modification :

U13 : le mardi 12/09 à 18h

U11 : le jeudi 14/09 à 18h

U9 – U7 : le mercredi 20/09 à 18 H

CATEGORIE U13

PALMARES 2022-2023

U13 PITCH DEPARTEMENTAL : JA ISLE 1

U13 CAILLETON : JA ISLE 3

U13 BOUCHER : OCCITANE FC

CATEGORIE U11

PALMARES 2022-2023

U11 LACORE : AS AIXE SUR VIENNE 1

U11 VILLEDIEU : SA LE PALAIS SUR VIENNE 3

U11 FETIS LAHITTE : AURENCE ROUSSILLON et LIMOGES LA BASTIDE



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U7

La Commission Foot Animation remercie tous les clubs présents à la fête des débutants du 10 juin 2023.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI